

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

## REUNION PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 18 h 55.

Mme LA PRESIDENTE.- La séance ordinaire va démarrer. Je remercie ceux qui sont encore là mais je crois que la situation politique est telle que nous sommes des Conseillers provinciaux et qu'il est important pour notre avenir et l'avenir de l'Institution que nous défendons de prendre le temps de discuter des choses importantes.

J'interroge les chefs de groupe pour les membres à excuser. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M. Jean-Marie GILLON

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Madame Sabine MAQUET qui est malade.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Mesdames LEJEUNE et FIRQUET

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- J'ai remis la liste des excusés.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, la liste est remise au bureau.

**I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

**II.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel).

**III.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel).

**IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Je donne la parole au Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 30 avril 2009.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance comme d'habitude.

**V.- Communication de Madame la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE. - J'ai une petite communication à vous faire. La Commission de l'Enseignement, sixième Commission, Enseignement et Formation qui était prévue lundi 15 juin à 17H30 est reportée le même jour à 18H30. Vous aurez confirmation mais je préfère vous prévenir maintenant.

(Mme LA PRESIDENTE se lève et l'assemble en fait de même)

Monsieur le Gouverneur,  
Madame et Messieurs les Députés provinciaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,  
Madame la Greffière provinciale,

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

En tant que Présidente du Conseil provincial, je voudrais vous inviter toutes et tous à rendre un dernier hommage à Monsieur Louis DONNAY, Député permanent honoraire qui nous a quitté le 2 juin dernier. Il allait avoir 93 ans.

La nouvelle de son décès a probablement suscité beaucoup de peines et d'émotions chez ceux qui l'ont connu ; pour ceux qui ne l'ont pas connu, et vous êtes certainement nombreux dans ce cas puisque Louis DONNAY a quitté notre Assemblée il y a longtemps déjà, en 1984, je puis vous assurer que c'est un homme de grande qualité, un homme d'exception même, qui vient de s'en aller.

Je veux saluer sa mémoire et lui rendre l'hommage que notre Institution lui doit.

Louis DONNAY eut une vie particulièrement remplie et riche que je ne pourrai bien entendu pas retracer de manière exhaustive ici. Mais je voudrais souligner que cette vie fut entièrement dévouée à l'idéal socialiste et au combat pour la liberté.

Louis DONNAY est né le 10 juin 1916 à Bassenge. Dès son plus jeune âge, ses parents l'orientent vers des groupes de jeunesse du Parti Ouvrier Belge.

En 1933, il rejoint la section des Jeunes Gardes Socialistes de Vottem dont il deviendra le Secrétaire et, l'année suivante, il entre à la Fédération liégeoise du POB comme employé pour y préparer les élections législatives.

En 1936, lors des grèves pour l'obtention des congés payés, il participe aux piquets de grève aux côtés des ouvriers, ce qui lui vaudra un séjour de 3 semaines à la prison Saint-Léonard et de figurer sur la « liste noire » des organisations patronales.

Lors de la Seconde guerre mondiale, il se met à la disposition de son Parti, organisé dans la clandestinité, pour travailler activement dans la Résistance, où il rendra de nombreux services aux réfractaires, résistants, maquisards et victimes du nazisme.

Il n'a que 28 ans quand se clôture cette page de sa longue existence.

Dès la libération, Louis DONNAY se met au service de l'USC de Milmort où, sous son impulsion, les socialistes remportent les élections communales. Il devient alors Conseiller communal à Milmort à partir du 29 octobre 1948, Premier Echevin à partir de

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

janvier 1953 et Bourgmestre un mois plus tard. Il sera reconduit de mandat en mandat pendant 21 ans.

Il décide ensuite de poursuivre son action en faveur du Parti en choisissant d'être candidat au Conseil provincial.

C'est ainsi que Louis DONNAY nous précéda sur les bancs de cette Assemblée puisqu'il fut : Conseiller provincial de 1954 à 1981 ; Président du Conseil provincial de 1971 à 1974 et Député provincial ayant en charge l'Enseignement, les Finances, les Cours provinciaux de sciences administratives et de police, les Centres de guidance de l'arrondissement de Liège, les Services provinciaux et les Intercommunales, de 1974 à 1981.

Il fut donc présent dans les instances dirigeantes de la Province pendant près de 27 ans.

Au-delà de nos appartenances politiques, chacun et chacune retiendra de notre cher Louis DONNAY l'image d'un homme courageux, volontaire et fidèle à ses idées...

Pensons avec conviction à sa famille et à ses proches à qui nous adressons, une nouvelle fois, nos plus sincères et respectueuses condoléances. Je vous demande donc quelques instants de recueillement.

(Minutes de silence).

Je vous remercie.

**VI.- Point en urgence**

Mme LA PRESIDENTE.- Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisie d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Conformément à notre règlement d'ordre intérieur, j'ai consulté les Chefs de groupe qui ont reconnu l'urgence. Ce point est une proposition de motion relative à l'avenir des Provinces.

Cette proposition de motion a été déposée sur vos bancs et j'ouvre la discussion. Qui souhaite intervenir ? Monsieur BECKERS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

M. BECKERS (à la tribune).- Je ne sais pas s'il n'aurait pas été intéressant, au préalable de pouvoir avoir connaissance du texte de base initial. Maintenant, je veux bien présenter les choses...

Mme LA PRESIDENTE.- Ils l'ont devant eux sur leur banc Monsieur BECKERS et on en a discuté au sein des groupes.

M. DRION (de son banc).- On a eu le temps !

M. BECKERS (à la tribune).- Nous avons été contactés cet après-midi pour faire une réunion de Chefs de groupe à 15H00 dans laquelle on a débattu de cette motion présentée par les Chefs de groupe des partis démocratiques du Conseil de la Province de Liège.

Là, déjà, je suis intervenu en disant que cela ne me semblait pas à proprement parler une motion de Chefs de groupe dans le sens où on nous la présente telle quelle sans qu'elle ait été vraiment débattue d'abord entre Chefs de groupe.

Je pense qu'indépendamment de ça, on était d'accord de discuter sur la thématique et j'ai fait une série de demandes pour pouvoir éclaircir le texte qui me semblait particulièrement long et qui n'avait pas, me semble-t-il, de lignes directrices.

S'en est suivi un premier retour vers le groupe qui a estimé qu'il souhaitait plutôt que de se positionner par rapport à ce texte là, faire une contreproposition sous forme d'amendement.

Donc, j'ai représenté cette contreproposition sous forme d'amendement dans une deuxième réunion et on a rediscuté, refait des contrepropositions. Là, je dois dire clairement, et je le redis, on a essayé, de part et d'autre, d'être ouvert à la discussion. Monsieur le Député Président a même dit que pour accepter notre proposition, il devait mettre beaucoup d'eau dans son vin et que ça commençait à avoir plus le goût de l'eau que le goût du vin.

Mais, voilà, malheureusement, on n'a pas pu trouver un accord là-dessus et je pense que c'est un peu lié aussi et tout le monde devrait en convenir je pense, lié à la situation actuelle où sachant que chaque bout de phrase qui a été analysé et interprété dans des sens parfois divergents, on préférerait parfois travailler sur un texte qui émanait de notre côté plutôt que sur un texte qu'on avait découvert très récemment.

Je vous lis le texte en question et donc la déclaration complète telle qu'amendée par le groupe ECOLO, dont : « Le Conseil provincial de Liège demande au Président et Responsables des quatre partis qui discutent et vont négocier un accord de majorité :

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

- de veiller à ce que toute réforme touchant aux compétences actuellement exercées par l'Institution provinciale soit envisagée dans le seul but d'optimisation des services rendus à la population ;

- de veiller ainsi à ce que chaque compétence puisse être exercée au niveau du Pouvoir le plus adapté en fonction de la réalité des bassins de vie ;

- de garantir, dans cette optique, que le personnel provincial voit ses droits et statuts préservés en veillant à ce qu'aucune réforme ne puisse aboutir à la suppression d'emplois ni à une quelconque dégradation du cadre de travail ».

Exprime toute sa disponibilité pour alimenter les réflexions et propositions qui pourraient être formulées sur l'avenir des Provinces.

Adresse la présente motion à Mesdames et Messieurs les Présidents des quatre principales formations politiques francophones.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BECKERS. D'autres interventions. Oui Monsieur DODRIMONT. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Président, Chers Collègues et Amis, le Mouvement Réformateur ne va évidemment pas se départir de ses positions antérieures concernant l'avenir des Provinces.

Je vous rappellerai les différentes interventions qui ont émaillé nos discussions lors de débats intéressants au moment soit de la discussion d'un rapport soit des discussions d'ordre budgétaire.

Nous restons fidèles à nos positions par rapport à cette Province que nous pensons utile dans le paysage institutionnel, que nous pensons bien à sa place entre le Pouvoir local donc les Communes et le Pouvoir régional. Nous pensons qu'il s'agit d'une courroie de transmission indispensable pour le fonctionnement des autres Institutions que je viens de citer mais aussi pour le bien-être des concitoyens de la Province de Liège et des autres Provinces évidemment.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

Ce n'est pas la discussion de formation de gouvernement régional qui est à l'ordre du jour maintenant mais la continuité de nos idées par rapport à cette Institution que nous continuons à défendre.

Je ne vous cacherais pas que nous ne la défendons pas telle quelle, nous la défendons sous un autre aspect, nous la défendons réformée. Ce n'est évidemment pas anodin pour le Mouvement Réformateur que de prononcer ce mot, la Province doit continuer à évoluer, la Province doit garder son rôle essentiel dans toute une série de compétences que l'on a évoquées largement ces derniers temps mais nous ne voulons pas nécessairement moins de Provinces mais finalement, ce que je qualifierais de mieux de Province.

Je crois que nous avons une mission aujourd'hui, c'est celle d'attirer l'attention de celles et ceux qui vont décider de la base d'un accord gouvernemental sur l'intérêt qu'il faut réserver à cette Institution provinciale et donc, nous demandons vraiment avec force que le texte déposé par les groupes PS, MR, CDH-CSP puisse rencontrer éventuellement une adhésion unanime au sein de cette Assemblée.

Je sais que c'est difficile pour le groupe ECOLO d'aller dans le sens qui est celui de cette motion, on y a cru pendant une partie de l'après-midi puisque dans un premier temps, Monsieur BECKERS nous a assuré de son soutien par rapport au texte initial, son groupe lui a demandé de revoir les choses, ce que nous respectons mais nous nous demandons s'il ne serait pas temps de prendre en considération notamment les différentes discussions qui ont eu lieu au sein de l'Association des Provinces Wallonnes et là, le moratoire (lire memorandum), Monsieur BECKERS auquel vous avez adhérer sans je pense, aucun problème, et qui finalement est d'inspiration tout à fait conforme à ce qui est présenté aujourd'hui.

Alors, je sais que l'émotion, je sais que parfois certaines ailes poussent dans les dos quand on se sent peut être dans une situation différente de ce qu'on était avant un scrutin, mais je pense qu'il faut avoir une constance dans la réflexion et ce que vous avez dit, je m'excuse mais avant le 7 juin, à mon avis vous pouvez encore le dire aujourd'hui et vous ne serez pas, à mon sens, en porte-à-faux avec celles et ceux qui guident la réflexion au sein de votre parti.

Pensez aussi au personnel provincial, pensez à celles et ceux qui font de leur mieux pour le devenir de cette Institution, pour les différentes compétences que nous embrassons, pour les différentes missions que nous assumons au jour le jour, pensons que

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

l'on peu aller plus loin aussi avec cette Institution dont la taille critique est reconnue, pensez à ce qui peut être engrangé en terme de supra-communalité, pensez à cette supra-communalité, pensez à ce qu'en terme de mobilité, en terme d'activités économiques, tout ce que nous pourrions rapporter avec une Institution dont la taille est adaptée à ce que nous pourrions faire de mieux pour nos concitoyens.

Nous avons une réalité historique, nous avons une réalité géographique dont on doit absolument tenir compte et je pense que gommer du paysage institutionnel purement et simplement la Province serait une erreur dont certains pourraient se mordre les doigts dans les années à venir.

J'ai dit, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DODRIMONT. D'autres interventions ? Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur DRION.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Chers Collègues, Chers Amis.

Quelques réflexions. La première, les Provinces sont institutionnellement présentes et seront encore présentes demain matin, demain matin étant éventuellement l'installation d'un nouveau gouvernement wallon.

Les articles de la Constitution relatifs à l'avenir des Provinces ne sont pas ouverts à révision. Arrêtons de perdre peut être du temps sur suppression, pas suppression.

Deux. La position du CDH et du CSP, probablement y a-t-il eu par le passé des voix qui se sont élevées mais nous avons pu les assagir, elle est en tout cas très claire dans le programme électoral tel qu'il a été présenté et je le confirme, comme certains organes de presse aujourd'hui, c'est bien sûr le maintien de l'Institut provinciale avec une évolution de ses compétences, en plus, en moins, en mieux, uniquement dans la recherche de l'Institution la plus pertinente pour faire ce qui est le mieux pour les citoyens.

Quand j'ai dit ça assez tôt dans l'après-midi parce que nous n'avons pas beaucoup de temps à faire de l'exégèse de texte parce que les dossiers nous attendent, les réunions nous attendent, les décisions nous attendent ici et là, il faut donc que le schmilblick avance.



## SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009

Donc, je regarde rapidement ainsi le texte proposé que nous allons évidemment voter et l'amendement. Savez-vous que si je reprends le premier tiret de l'amendement « optimalisation des services rendus à la population », et bien nous trouvons la formule, c'est vrai que ce n'est pas « optimalisation » c'est « amélioration des services rendus à la population » tiret 4 du texte proposé. Nous y sommes.

Recherche donc des compétences au niveau de pouvoir le plus adapté. Je lis dans le texte de base « pour l'évolution du champ d'activités basée sur l'optimalisation des partenariats, de la non concurrence et du principe de subsidiarité ».

Quand on va chercher la définition de ces trois mots, je pense que nous trouvons bien le niveau de pouvoir le plus adapté. La réalité des bassins de vie. Ca c'est une belle formule que nous trouvons notamment dans des projets au niveau de l'enseignement etc.

Mais j'y trouve la réponse, à mon avis, dans la réflexion de supra-communalité où on reconnaît le caractère de la pertinence du territoire provincial, on ne parle pas de l'Institution, on parle bien du territoire, le terrain et j'y trouve un deuxième élément de réponse dans le deuxième tiret qui vous est proposé.

Et puis, évidemment, la défense du personnel, nous y sommes évidemment tous attachés. Mais je crains que dans l'amendement, on soit déjà en train de dire « la messe est dite, la Province n'existe plus, donnez-nous des garanties pour le personnel ».

Je pense que le dernier tiret de la proposition répond parfaitement à la préoccupation puisque c'est de veiller à la situation et au devenir du personnel provincial définitif, statutaire et contractuel.

Pour moi, tout ce qui est dans l'amendement est dans le texte de base, avec mon groupe nous voterons texte de base. J'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. D'autres intervenants ? Monsieur GEORGES.

M. GEORGES (à la tribune).- Madame la Présidente, je ne serai pas long. Le groupe Socialiste a marqué son accord sur l'urgence de la présentation de ce point. Le groupe Socialiste a marqué son accord sur le texte tel qu'il est présenté aujourd'hui.

J'invite donc le groupe ECOLO à relire le moratoire (lire memorandum) de l'Association des Provinces Wallonnes qui traduit

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

fidèlement, je dis bien qui traduit fidèlement, l'avis de celles et de ceux qui veulent favoriser l'utilité des Provinces et ce, dans l'intérêt bien sûr de tous les citoyens mais aussi dans le souci au quotidien des membres du personnel provincial.

Je tiens aussi à la tribune à remercier très sincèrement mes amis Philippe et Dominique, donc respectivement Chef de groupe MR et CDH pour avoir mené, avec leur groupe, une réflexion importante dans l'intérêt de notre Province. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres interventions ? Non. Donc nous avons maintenant le dépôt d'un amendement sur lequel nous allons nous prononcer.

Vous avez les textes, je ne dois pas les relire.

Qui est pour l'amendement ? le groupe ECOLO

Qui est contre l'amendement ? le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART

L'amendement est rejeté

Maintenant, nous allons voter sur le texte qui a été présenté au départ.

Qui est pour le texte ? le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ? le groupe ECOLO

Le texte est adopté et nous allons faire suivre comme il a été décidé bien entendu.

**VII. Discussion et/ou vote des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 08-09/149 : Première assemblée générale de l'année 2009 des associations intercommunales à participation provinciale (première partie) : AIDE - SLF - SLF finances et TECTEO**

(Voir rapport).

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 08-09/149. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, Mme Mélanie GOFFIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Il n'y a pas eu de question donc point sera vite débattu. Je peux vous dire qu'il a été adopté par 10 voix pour, 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/150 : TECTEO - Modification statutaire - Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 08-09/150. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Marc YERNA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie le lundi 8 juin 2009 avec comme point à l'ordre du jour : société TECTEO - modification statutaire, document 08-09/150.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

Le Député rapporteur souligne que c'est une simple modification du bureau qui intervient suite à l'Arrêté du Gouvernement Wallon de 2002 relatif aux gestionnaires de réseau.

Aucune question ni remarque n'ayant été posées, nous sommes passés au vote et par 11 voix pour, 2 abstentions et 0 contre, je vous demande d'adopter la modification.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS ? le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/151 : Intercommunale du Centre funéraire de Liège et Environs S.C.R.L. - Modifications statutaires- Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2009**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 08-09/151. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Eric JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Je suppose qu'elles ne sont pas plus longues que les autres. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Non Madame la Présidente. Chers Collègues. Votre première Commission a analysé le point relatif aux modifications statutaires de la Société Intercommunale du Centre funéraire de Liège et Environs, document 08-09/151.

Ce point n'a fait l'objet d'aucun commentaire et n'a suscité aucune question. C'est donc par 13 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter ce point.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/148 : Représentation provinciale au sein de l'Intercommunale du Centre Funéraire de Liège et Environs S.C.R.L.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 08-09/148. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Fabian CULOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CULOT, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie mais je serai très bref puisqu'il n'y a eu aucune question..

(Réactions de l'Assemblée)

... Je sais ça vous déçoit mais de temps en temps... Je me rattraperai la fois prochaine !

Donc, ça a été approuvé par 13 voix pour et 3 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/152 : Participation de la Province de Liège à l'Association sans but lucratif en constitution « Réseau belge francophone des Villes Santé de l'OMS, asbl », « RBF, asbl » en abrégé - Représentation provinciale**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/152. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Votre neuvième Commission s'est réunie pour analyser le document en question. A l'invitation du Député, le Directeur a exposé brièvement le dossier. Le Député a ensuite insisté sur le fait que le Bureau européen de l'OMS avait encouragé les Villes Santé à se structurer, ce qui fut fait en 2002 avec la création du Réseau belge francophone.

Aujourd'hui, ce réseau souhaite s'amplifier et se doter d'une structure officielle. La forme juridique choisie par ses membres actuels consiste en la création d'une asbl.

Un Commissaire s'interroge sur le fait que la Province compte envoyer la même personne tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil d'Administration, cela ne va-t-il pas poser problème si chaque partenaire en fait autant ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2009**

Il lui est répondu que non car certains partenaires de cette asbl seront à l'Assemblée générale et pas au Conseil d'Administration et l'objection sera, de ce fait, levée.

Le même Commissaire demande si le fait de payer une cotisation impliquera la mise en place d'un contrat de gestion.

La réponse est oui, en respect du Code de la Démocratie Locale.

C'est par 7 voix pour et 5 abstentions que la proposition de la participation provinciale à l'asbl et à l'approbation du texte des statuts de cette même asbl a été adoptée par votre neuvième Commission.

Votre Commission s'est ensuite prononcée sur la désignation de Monsieur le Député provincial ayant la Santé dans ses attributions en vue de représenter la Province au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration de l'asbl.

C'est par 7 voix pour et 5 abstentions toujours que la proposition a été adoptée. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2009, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Bon retour, n'oubliez pas que nous avons Conseil la semaine prochaine et les Commissions bien entendu.

- La réunion publique est levée à 19 H 25